

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2006**

Délibération n°2006-002

Date de convocation : 16 février 2006

Nombre de délégués en exercice : 38

Présents : 32

Absents non représentés : 1

Votants : 37

L'an deux mil six, le vingt quatre février à seize heures trente, le Comité Syndical s'est réuni aux Bréviaires au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Gérard COMAS.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Louis BARTH – Isabelle BEHAGHEL – Jacques BONAL – Roland BONNET – Daniel BONTE – Bernard BOURGEOIS – Pascal BOURGY – Marie-Christine CARASSO – Claude CAZANEUVE – Gérard CHIVOT – Gérard COMAS – Michel COURVILLE – Daniel DEGARNE – Paulette DESCHAMPS – Jean-Pierre GABORIT – Jean-Pierre GHIBAUDDO – Jean-Claude GOGUE – Alain GRANJOU – François HAYARD – Henri HOELLINGER – Jean-Marie ISABELLE – Georges JOUSSELIN – Daniel LANGLOIS – Yves MAURY – Jean-Frédéric POISSON – Roland POSTIC – Claude RIVAULT – Catherine RUAUDEL – Bernard SCHOEPFER – René SERINET – Jean-Claude VANDERBECKEN – Elio ZANNIER

ETAIENT REPRESENTES :

Martial ALIX par Pascal BOURGY – Françoise GRANGEON par Daniel DEGARNE – Daniel JEAN par Gérard COMAS – Alain JEULAIN par Bernard BOURGEOIS – Pierre-Yves KOPPE par Jean-Pierre GHIBAUDDO

ETAIT ABSENT :

Laurent COULON

Secrétaire de séance : Jean-Frédéric POISSON



OBJET : Election des Vice-Présidents du SMESSY

RAPPORTEUR : M. Gérard COMAS, Président

Le Président expose :

Dans la cadre de ses statuts (article 10), le S.M.E.S.S.Y a prévu l'élection de quatre vice-présidents qui seconderont le président.

Après discussion entre les différents membres du S.M.E.S.S.Y et conformément à la charte signée entre eux, il est souhaité que chaque vice-président représente un des E.P.C.I membres, d'une part, et l'ensemble des communes non regroupées, d'autre part.

Il convient donc à présent de procéder à l'élection de 4 Vice-Présidents au scrutin secret selon les règles de majorité des articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux syndicats mixtes en vertu de l'article L.5211-2 du même code.

Je vous invite donc mes Cher(e)s Collègues, à procéder à l'élection des Vice-Présidents



ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU SCOT SUD YVELINES

Candidature proposée : M. Jean-Pierre GHIBAUDO

1^{er} tour de scrutin :

Nombre d'inscrits : 38

Nombre de votants : 37

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 19

Ont obtenu : M Jean-Pierre GHIBAUDO 34 voix, M. Daniel BONTE 1 voix

M. Jean-Pierre GHIBAUDO ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Premier Vice-Président du Syndicat Mixte

ELECTION DU SECOND VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU SCOT SUD YVELINES

Candidature proposée : M. Jean-Louis BARTH

1^{er} tour de scrutin :

Nombre d'inscrits : 38

Nombre de votants : 37

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 19

Ont obtenu : M Jean-Louis BARTH 34 voix, M. Bernard SCHOEPPER, 1 voix

M. Jean-Louis BARTH ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Second Vice-Président du Syndicat Mixte

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU SCOT SUD YVELINES

Candidature proposée : M. Roland BONNET

1^{er} tour de scrutin :

Nombre d'inscrits : 38

Nombre de votants : 37

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

Ont obtenu : M Roland BONNET 36 voix, M. Jacques BONAL 1 voix

M. Roland BONNET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Troisième Vice-Président du Syndicat Mixte

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU SCOT SUD YVELINES

Candidature proposée : M. Daniel DEGARNE

1^{er} tour de scrutin :

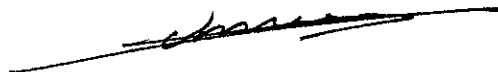
Nombre d'inscrits : 38
Nombre de votants : 37
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6
Suffrages exprimés : 31
Majorité absolue : 19

Ont obtenu : M Daniel DEGARNE 30 voix, Mme Isabelle BEHAGHEL 1 voix

M. Daniel DEGARNE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Quatrième Vice-Président du Syndicat Mixte

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le

Pour extrait conforme



Le Président

